



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Tarn

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn 2014-2020

Commission départementale consultative du 23 janvier 2018

Sommaire

- Introduction
- Bilan objectif stratégique 1 : accueil et habitat
- Bilan objectif stratégique 2 : insertion sociale et professionnelle
- Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux
- Evolutions réglementaires
- Perspectives 2018
- Conclusion

Introduction

➤ Le 2^{ème} schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV) 2014-2020, approuvé le **11 décembre 2013**, reprend l'ensemble des enjeux tarnais concernant les gens du voyage.

- Les objectifs stratégiques s'articulent autour des 3 domaines suivants :
- **l'accueil et l'habitat** → aires d'accueil, sédentarisation des occupants et aires de grands passages ;
 - **l'accompagnement social et l'insertion professionnelle** → santé, scolarité, emploi... ;
 - **la gouvernance** → pilotage du plan ;

et sont déclinés dans un plan d'actions.

➤ L'objectif de la réunion est de faire un point sur l'état d'avancement des actions prévues dans ce schéma auprès des membres de la commission consultative (modifiée), de présenter le projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux et d'aborder les évolutions réglementaires.

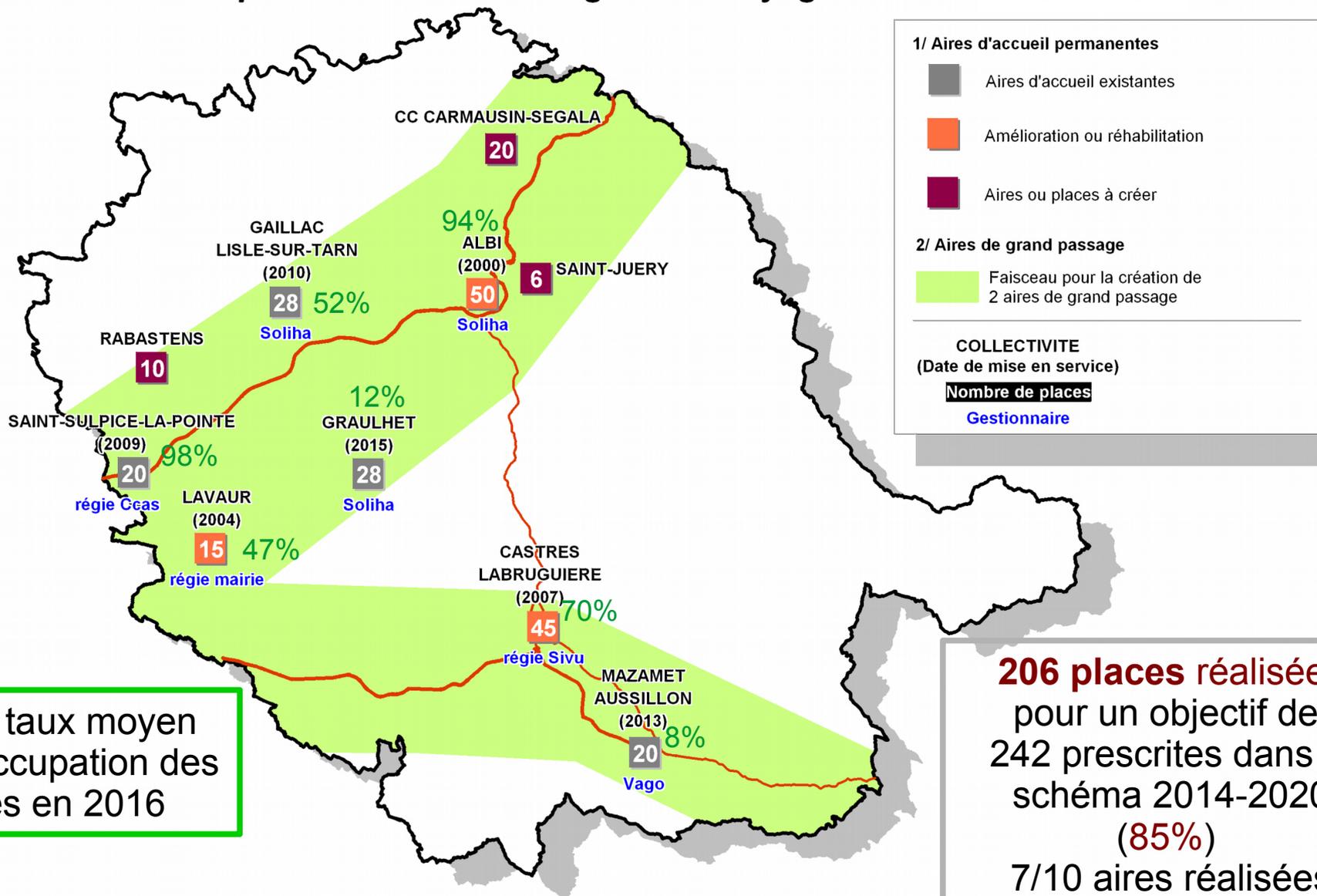
Introduction

Rappel des principales actions validées par la commission réunie le 9 décembre 2016

Actions	Maitre d'ouvrage	Pilote au sein du schéma
Créer l'aire : - du carmausin - du rabastinois	CC Carmausin Ségala CA Gaillac Graulhet	DDT
Réhabiliter l'aire : - de Lavour - de Castres-Labruguière	CC Tarn-Agout CA Castres-Mazamet	DDT/ DDCSPP
Réunir les comités locaux, définir et faire vivre les projets sociaux territoriaux	Collectivités disposant d'une aire d'accueil : C2A, CACM, CAGG, CCTA	DDCSPP
Aménager une aire pour les grands passages en 2017	CA Albigeois (secteur Nord) CC Tarn-Agout (secteur Sud)	Préfecture
Faire émerger des projets de sédentarisation sur Albi, Castres, Lavour et Graulhet (désengorger aires d'accueil) et Carmaux	EPCI concernés (dans le cadre du PLH) en lien avec les communes et les bailleurs	DDCSPP

Introduction

Dispositifs d'accueil des gens du voyage - état au 01/01/2018



DDT81 / SCTU / PCT / BSIG - GMAO N°2552 - janvier 2016

Echelle : 1 / 500 000 - A4

Sommaire

- Introduction
- **Bilan objectif stratégique 1 : accueil et habitat**
- Bilan objectif stratégique 2 : insertion sociale et professionnelle
- Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux
- Evolutions réglementaires
- Perspectives 2018
- Conclusion

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 1 – consolider le réseau des aires d'accueil

Réhabiliter ou améliorer les aires existantes (DDT et DDCSPP)

Aires existantes	Objectifs du schéma	Bilan au 23/01/2018
Albi	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement de l'espace à l'entrée de l'aire et - du local d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - une réflexion globale en cours (extension / habitat adapté) - un local repeint et opérationnel
Lavaur	<ul style="list-style-type: none"> - réfection des bornes électriques - aménagement du local d'accueil - création d'auvents - individualiser les blocs sanitaires - adaptation des modes de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> - quelques interventions techniques réalisées - une réflexion de fond est en cours
Castres-Labruguière	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser un local permettant : <ul style="list-style-type: none"> . la gestion de proximité . la mise en œuvre d'actions à caractère social 	<ul style="list-style-type: none"> - ne souhaite pas le réaliser

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 1 – consolider le réseau des aires d'accueil

Réaliser les aires manquantes (DDT)

Aires à réaliser	Objectifs du schéma	Bilan au 23/01/2018
<p>CC Carmausin- Ségala (20 places)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux en terme de passage réduits concernant essentiellement des familles ayant des liens avec des familles sédentaires → obligation diminuée de 30 à 20 places. - Localisation actuelle non officielle en zone inondable - Problèmes d'insalubrité et d'insécurité 	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un terrain identifié pour réaliser une aire permanente de 20 places - un diagnostic social et d'accompagnement au relogement des familles confié à Soliha
<p>Saint-Juéry (6 places)</p>	<p>Besoin identifié sur la CA de l'Albigeois pour l'accueil des voyageurs, pouvant être résolu en sédentarisant des gens du voyage de l'aire d'Albi-Jarlard dans un habitat adapté.</p>	<p>MOUS en instance d'appel d'offre</p>
<p>Rabastens (10 places)</p>	<p>Commune ayant dépassée le seuil des 5 000 habitants. Besoin identifié au schéma par la présence de stationnements sur le territoire communal et les communes voisines</p>	<p>Etude globale portée en 2017 par la CA Gaillac-Graulhet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 10 places ne sont pas créées - besoin identifié d'habitat adapté - orientation vers une MOUS

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 3 – permettre l'accueil des grands passages

Principe :

Depuis 2012 , aire « tournante » intercommunale.

Dispositif acté 2017

- Arrondissement nord : CA de l'Albigeois
- Arrondissement sud : CC de Tarn Agout

Aires identifiées 2017

- Arrondissement nord :
CA de l'Albigeois à Puygouzon
- Arrondissement sud :
CC de Tarn Agout à Saint-Sulpice, mais aire non aménagée

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 3 – permettre l'accueil des grands passages

Gestion des stationnements

- Sur le **19 demandes** de stationnements :
 - 17 Action Grand Passage
 - 1 Vie du Voyage
 - 1 France Liberté Voyage

Aucun stationnement n'a été réalisé dans le cadre de la programmation annoncée

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 3 – permettre l'accueil des grands passages

Occupations illicites en 2017

▶ **Vingt cinq occupations illicites**

21 occupations non programmées + 4 programmées.

▶ **Six arrêtés de mise en demeure**

5 en arrondissement Nord → 4 à Albi et 1 à Gaillac

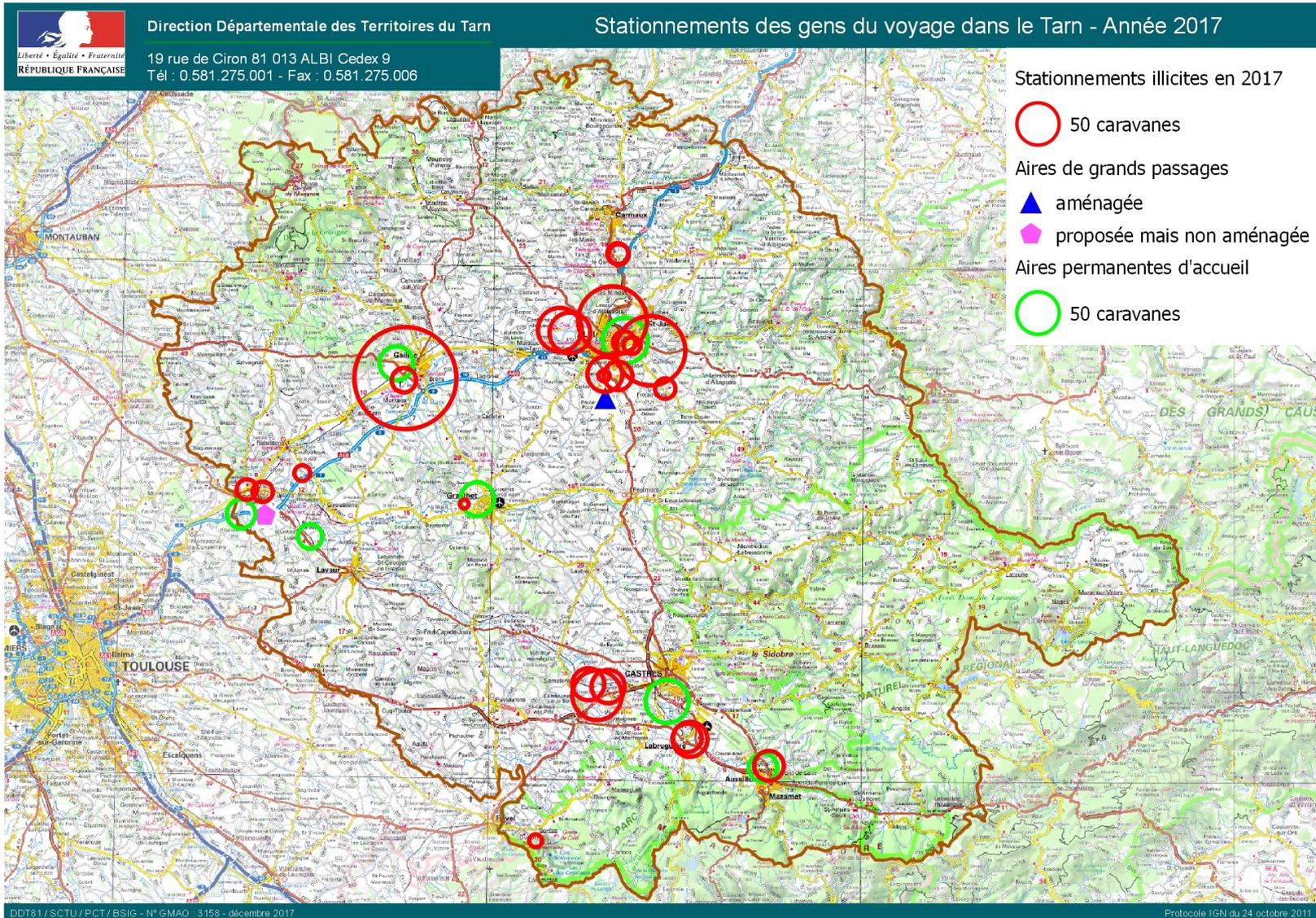
1 en arrondissement Sud → Saïx

qui ont permis le plus souvent, soit un départ quasi immédiat, soit une négociation de départ anticipé.

▶ **Deux recours** auprès du TGI ont été effectués par deux groupes de gens du voyage, ces recours ont été rejetés.

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 3 – permettre l'accueil des grands passages



Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 3 – permettre l'accueil des grands passages

Le bilan national 2016

fait toujours le même constat d'un trop grand nombre d'installations illicites.

Ce sont toujours les trois mêmes causes qui sont identifiées :

- Le manque de terrains d'accueil proposés par les collectivités

Ce manque peut aussi venir de la fermeture temporaire d'aires "pour travaux" ou "pour des raisons météorologiques", mais aussi de l'occupation de ces aires par des petits groupes de gens du voyage sédentarisés

- Les exigences de certains groupes de gens du voyage

La surface de l'aire jugée "trop petite", un refus de cohabitation avec d'autres groupes de gens du voyage, un refus de répartir les groupes sur des aires proches l'une de l'autre...

- Le respect aléatoire de la programmation prévue

Défections de groupes annoncés, arrivées de groupe en décalage avec les dates annoncées ou le nombre de caravanes prévues, départs retardés, demandes tardives souvent incomplètes...

Bilan objectif stratégique 1 : Accueil et habitat

Axe 3 – permettre l'accueil des grands passages

Constats dans le département

- Comme les années précédentes, la gestion de ce dossier a fortement mobilisé les acteurs et ce malgré l'aménagement d'une aire de grands passages dans l'un des deux arrondissement.
- Les passages selon le calendrier annoncé devaient s'échelonner entre les mois de mars et août 2017, pour une durée moyenne de séjour de une à deux semaines. Dans la réalité, la programmation des grands passages établie en amont n'a pas été respectée.
- De fait, une quasi généralisation d'installations illicites (malgré tout, quelques collectivités ont accepté des installations après négociations avec les responsables des groupes).
- En conséquence, les arrivées inopinées des groupes en décalage avec les dates de passages fixées (ou non) ont eu des conséquences préjudiciables tant pour les communes que pour les gens du voyage.
- Les réactions parfois très négatives de la population rendent la gestion des situations particulièrement difficiles pour les élus.
- Les déplacements répétés de petits groupes familiaux demeurent complexes à gérer.

Sommaire

- Introduction
- Bilan objectif stratégique 1 : accueil et habitat
- **Bilan objectif stratégique 2 : insertion sociale et professionnelle**
- Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux
- Evolutions réglementaires
- Perspectives 2018
- Conclusion

Bilan objectif stratégique 2 – insertion sociale et professionnelle

Axe 1 – conforter et mettre en place des projets sociaux (DDCSPP)

- Une **réunion des responsables et gestionnaires** des aires d'accueil, initiée début 2017, a mis en évidence la pertinence de finaliser pour chaque aire un projet social. Celui-ci peut prendre la forme de soutien aux procédures administratives mais aussi, de manière complémentaire, sous forme d'activités. L'année 2018 devrait permettre d'établir un premier bilan.
- D'ores et déjà sur l'aire d'Albi, les activités de loisirs (sorties, peinture, tags, construction de mobiliers...) sont organisées en complément du suivi social conventionnel.
- Sur d'autres sites (tels Gaillac ou Graulhet), la rotation de passage des gens du voyage est importante et ne permet pas un suivi social de fond, mais plutôt une information sur les services de proximité et l'accompagnement à la scolarité.
- Enfin, sur certaines aires (Castres, Lavaur), l'absence de bâtiment dédié ne facilite pas l'émergence d'un projet social.

Bilan objectif stratégique 2 – insertion sociale et professionnelle

Axe 1 – conforter et mettre en place des projets sociaux (DDCSPP)

La tarification des fluides en 2016 et 2017

Aires des gens du voyage dans le Tarn	TARIF					
	du droit d'usage par place et par jour		de l'eau Au m3		de l'électricité Au KWH	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Albi	1,2	1,2	3,65	3,65	0,14	0,14
Castres-Labruguière	2	2	2,45	2,45	0,20	0,20
Mazamet-Aussillon	2	2	3	3	0,20	0,20
Graulhet	2	3	3	3,4	0,15	0,15
Gaillac	1,5	3	3,4	3,4	0,15	0,15
Saint-Sulpice	0,5	Forfait(*)	2	Forfait(*)	0,15	Forfait(*)
Lavaur	nc	nc	nc	nc	nc	nc

* Saint-Sulpice en 2017 : 5,85 €/jour pour 2 places, comprenant emplacement, eau, électricité

Bilan objectif stratégique 2 – insertion sociale et professionnelle

Axe 2 – favoriser l'insertion sociale en matière de santé, scolarisation et insertion professionnelle (Pilote ARS)

- Mobilisation des dispositifs de droits communs, notamment les centres de vaccination et les centres de lutte anti tuberculose d'Albi et Castres.
- Les permanences d'accès aux soins (PASS) des centres hospitaliers d'Albi et Castres peuvent être mobilisées.
- Finalisation du projet régional de santé incluant le PRAPS, attendu fin avril 2018.

Bilan objectif stratégique 2 – insertion sociale et professionnelle

Axe 2 – favoriser l'insertion sociale en matière de santé, scolarisation et insertion professionnelle (Pilote DSDEN)

- **Les inscriptions au CNED** dans le 2nd degré → en diminution constante depuis 2014 : de 77 élèves à 54 en 2017.
- **La formation des personnels :**
 - une démarche engagée pour les bassins nord et sud du Tarn au 1^{er} trimestre 2017-2018,
 - une formation inter-degrés auprès de 57 enseignants,
 - des objectifs poursuivis : identifier, formaliser les aides proposées aux élèves et mieux les accompagner.

Sommaire

- Introduction
- Bilan objectif stratégique 1 : accueil et habitat
- Bilan objectif stratégique 2 : insertion sociale et professionnelle
- **Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux**
- **Evolutions réglementaires**
- **Perspectives 2018**
- Conclusion

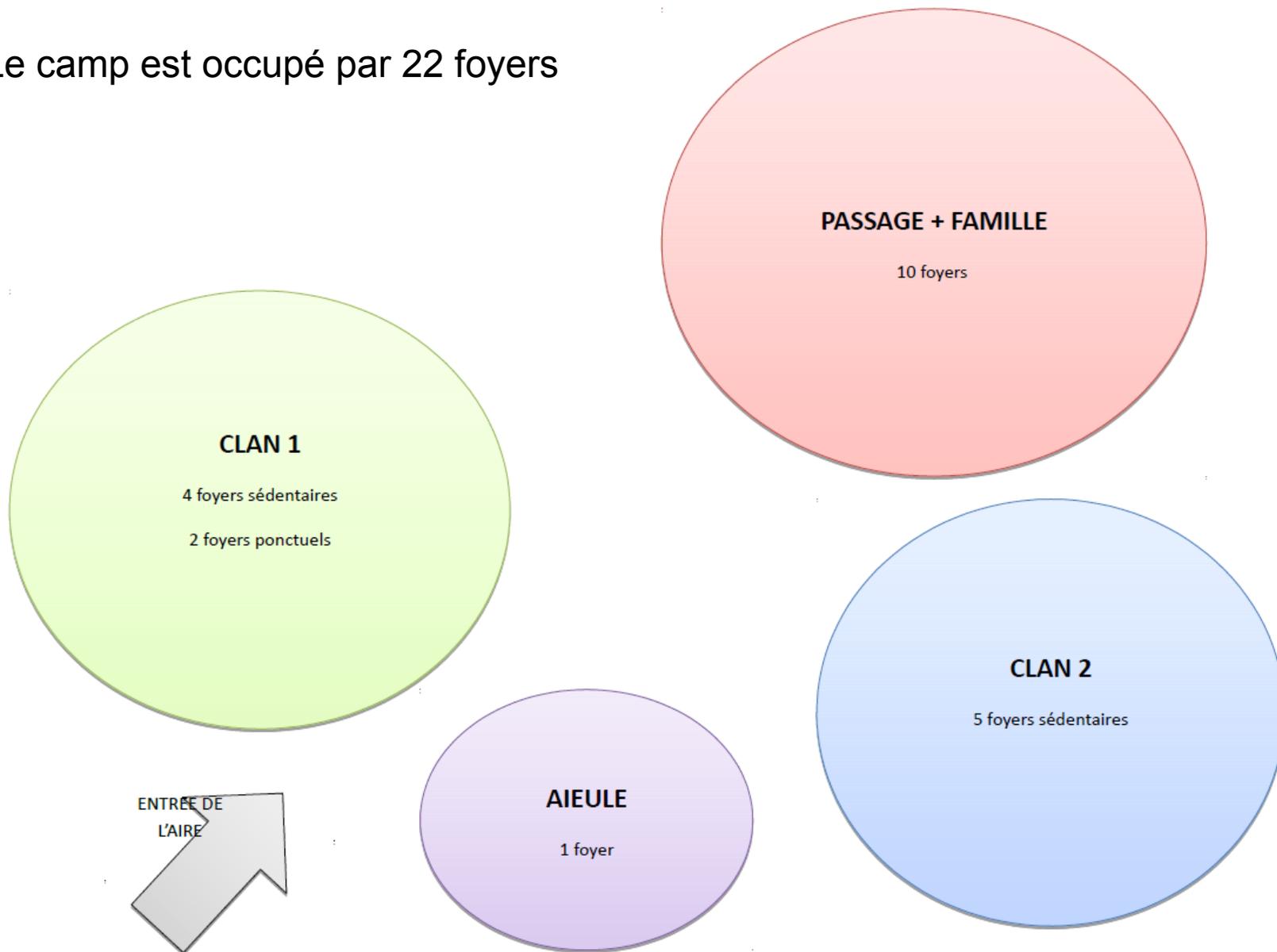
Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux

Le camp est installé à La Favarelle sur un terrain non autorisé



Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux

Le camp est occupé par 22 foyers



Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux

géoportail

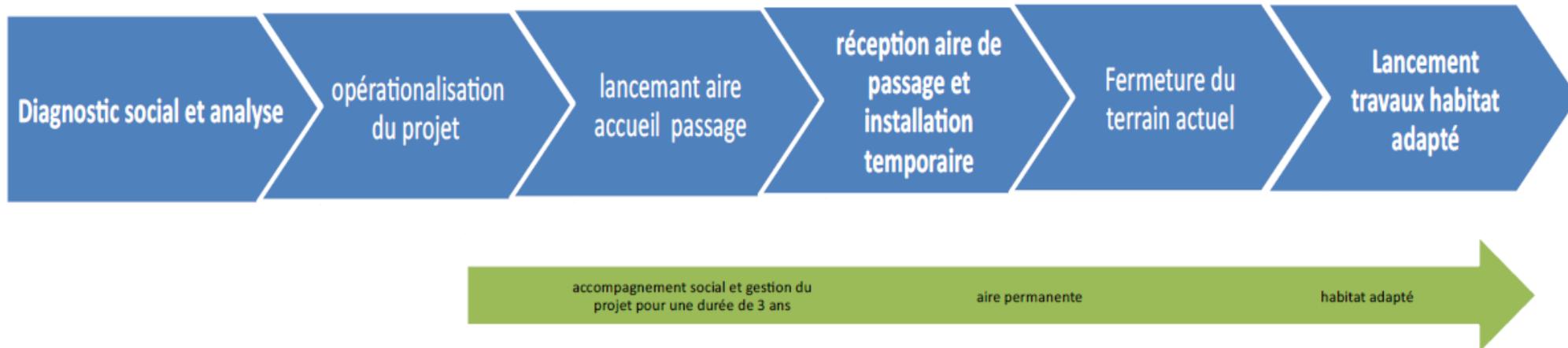
La proposition d'un accompagnement vers un projet d'habitat à proximité



Projet d'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage à Carmaux

L'échéancier du projet de réalisation des opérations envisagées

Octobre 2017 à mai 2018	Février à juin 2018	Juin juillet 2018	Fevrier mars 2019	Avril 2019	Juin/juillet 2019	Juillet 2019 mars 2020
-------------------------	---------------------	-------------------	-------------------	------------	-------------------	------------------------



Evolutions réglementaires

La loi égalité citoyenneté (LEC) du 27/01/17 modifie plusieurs dispositions :

- instauration de la prise en compte dans les programmes locaux de l'habitat (**PLH**) des actions et opérations d'accueil et d'habitat pour les personnes dites gens du voyage
- définition d'une offre adaptée d'habitat dans le **PDALHPD** (le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées est en cours de révision dans le Tarn)
- **abrogation** de la loi relative aux activités ambulantes et au régime des sans domicile ni résidence fixe → le décret du 2/11/17 porte sur les mesures transitoires de justificatif de domiciliation
- Pour les évacuations forcées suite à installations illicites, le décret du 2/11/17 fait passer le délai de 72h à 48h pour qu'un juge statue sur un recours contre un arrêté de quitter les lieux
- Modification de la représentation des collectivités depuis septembre 2017 : **4 EPCI et un maire** dans la composition de la commission consultative départementale.

Evolutions réglementaires

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) modifient de leur côté :

- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil (aires permanentes et de grands passages) devient une **compétence obligatoire** des EPCI au 01/01/17

*A noter que dans le Tarn, le **pouvoir de la police** spéciale est resté de la compétence des maires*

- ajout de la compétence **terrains familiaux locatifs** depuis le 27/01/17 :
 - décompte des terrains familiaux prévus au schéma dans l'inventaire des logements locatifs sociaux (article 55 de la loi SRU)
 - construction co-financée par l'État dans les 2 ans suivant leur inscription au schéma, subvention plafonnée à 10 671€/place

Perspectives réglementaires

Des décrets attendus pour préciser les modalités d'aménagement et de fonctionnement des aires et des terrains familiaux (article 149 LEC)

Seront précisées par décret les règles applicables à :	Aire permanente d'accueil	Terrains familiaux locatifs	Aires de grand passage
aménagement	X	X	X
équipement	X	X	X
gestion	X	X	X
usage	X	X	X
condition de leur contrôle périodique	X		
modalité de coordination locale des périodes de fermeture temporaire	X		
modalité de calcul du droit d'usage	X		X
tarification des prestations fournies	X		X
règlement type intérieur	X		X

Perspectives 2018

Actions	Maîtres d'ouvrage
Créer l'aire du Carmausin et faire avancer le projet d'habitat adapté	CC Carmausin Ségala et ville de Carmaux
Faire émerger une solution permettant de répondre aux obligations du schéma concernant la commune de Rabastens	CA Gaillac Grauhet
Réhabiliter l'aire de Lavaur	CC Tarn Agout
Aménager le local de l'aire de Castres	CA Castres Mazamet
Réunir les comités locaux, définir et faire vivre les projets sociaux territoriaux	EPCI disposant d'une aire d'accueil : C2A, CACM, CAGG, CCTA
Aménager une aire pour les grands passages en 2018	CA Gaillac Graulhet (Nord) CC Thoré Montagne Noire (Sud)
Améliorer le respect du calendrier des demandes de passages	Associations de gens du voyage
Réaliser la MOUS relative aux gens du voyage sédentarisés sur l'aire de Jarlard	CA Albigeois
Faire émerger un projet d'habitat adapté à Saint Sulpice	CC Tarn Agout et ville de Saint Sulpice
Mener une réflexion sur Castres et Lavaur relative aux gens du voyage sédentarisés sur les aires	CA Castres Mazamet et CC Tarn Agout